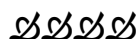




INSCRIPTION **prise en charge** par le Rectorat de Toulouse – Par correspondance  
Agrégations, CAPES, CAPLP, CAPET, CPE internes enseignants  
Année 2022

- 1 - La fiche d'inscription administrative, *complétée et signée*
- 2 - La pièce d'identité *en cours de validité*
- 3 - La photo d'identité *portant au dos vos nom et prénom* (obligatoire pour la délivrance de la carte MUT), sauf si inscription à l'INSPE en 2021 2022
- 4 - L'attestation de l'exonération de la CVEC *en version papier*
- 5 - Le numéro INE, attribué par le dernier établissement fréquenté, pour les publics ayant effectué au moins une inscription depuis 1994-95 dans un établissement français d'enseignement supérieur.
- 6 - La notification d'admission téléchargeable sur l'application eCandidat autorisant votre inscription à titre gratuit au titre de l'année 2022 *en version papier*



Le dossier *complété et signé* est contrôlé administrativement à la rentrée

Faire l'envoi postal de votre dossier avec les pièces attendues **dès connaissance de la décision** à l'adresse

INSPE Toulouse Occitanie-Pyrénées,  
Service de la scolarité  
56, avenue de l'URSS – 31 000 – TOULOUSE

Pour toute information relative à la procédure : [inspe.scolarite@univ-tlse2.fr](mailto:inspe.scolarite@univ-tlse2.fr)

**TRES IMPORTANT** : La carte MUT permet l'accès à la restauration, à la médiathèque. L'accès à l'ENT est activé le lendemain de l'inscription administrative et après avoir activé votre compte ENT <https://www.univ-tlse2.fr/se-connecter-a-l-environnement-numerique-de-travail-ent--259079.kjsp>